



R
RESEAU

N
NATIONAL

D
DE DEFENSE

D
DES DROITS

H
HUMAINS

Port-au-Prince, le 23 août 2017

Monsieur Youri LATORTUE
Président
Du Sénat de la République
En ses Bureaux.-

*Le Sénat
Lantane Love son
Reçu le 25/08/17*

Monsieur le Président,

Le **Réseau National de Défense des Droits Humains** (RNDDH) vous présente ses compliments et s'empresse de partager avec vous ses inquiétudes vis-à-vis du projet de loi finance pour l'exercice fiscale 2017-2018, votée à la chambre basse.

En effet, dans le cadre de sa mission d'observation, de défense et de promotion des droits humains, le RNDDH a recueilli un ensemble de faits, qu'il vous expose ci-dessous, qui démontrent la nécessité de réviser ce projet de loi avant sa soumission au vote du Sénat.

Monsieur le Président,

S'agissant de l'indépendance des trois (3) pouvoirs (Exécutif, Législatif et Judiciaire), l'analyse de la loi fiscale des exercices 2016-2017 et 2017-2018 témoigne de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les autorités gouvernementales et législatives, en raison des enjeux politiques et des intérêts personnels, de créer un équilibre constitutionnel. Ce déséquilibre affaiblit, depuis des décennies, l'appareil judiciaire haïtien.

Ainsi, le **Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire** (CSPJ), instrument primordial et fondamental dans l'organisation de la justice haïtienne, a soumis au gouvernement haïtien, pour l'exercice 2016-2017 un montant de *Un milliard Six Cent Soixante-deux Million Huit Cent quatre-vingt-cinq Mille Trois Cent Soixante-sept* gourdes (Gdes 1 662 885 367.00 gourdes) à inclure dans le budget national pour son fonctionnement. Cet organisme, qui intervient dans les différents domaines de l'appareil judiciaire où les problèmes sont récurrents, toujours traité en parent pauvre, s'est vu octroyer par le parlement près de la

moitié de la somme sollicitée, soit un montant de *Neuf Cent Trente-six Million Deux Cent Cinquante-cinq Mille Deux Cent soixante-cinq* gourdes (Gdes 936 255 265.00).

Pour l'exercice 2017-2018, le CSPJ s'est vu accorder *neuf Cent Soixante-dix Million Quatre Cent Vingt-neuf mille Quatre Cent Quatre-vingt-dix-sept* gourdes (Gdes 970.429.497,00) versus un montant de *trois milliards quatorze million sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent vingt-cinq* Gourdes (Gdes 3.014.790.925,00) sollicité. La chambre des Députés, au mépris de la lutte pour le renforcement de l'appareil judiciaire en Haïti a voté le budget national en réduisant le montant sollicité par le CSPJ.

Par ailleurs, L'ouragan Mathieu a, lors de son passage sur Haïti, sévèrement endommagé plusieurs tribunaux. Afin de procéder à leur réparation et de les doter des équipements nécessaires à leur fonctionnement, le CSPJ avait requis un montant de *Quatre-vingt-dix-sept Millions* de gourdes (Gdes 97, 000,000.00). A date, ce montant n'a jamais été accordé.

Monsieur le Président,

Outre une soixantaine d'annexes, le pays compte *cent soixante-dix-neuf* (179) tribunaux de paix disséminés à travers tout le territoire national. Le contrôle de ces tribunaux par le service d'inspection du CSPJ implique l'envoi d'une ou de plusieurs missions sur place, et nécessite un effectif plus important que celui dont il dispose aujourd'hui, soit *neuf* (9) inspecteurs et *deux* (2) véhicules.

De plus, dans le cadre de la lutte pour assainir l'appareil judiciaire, le CSPJ a mis sur pied un projet de certification des juges. Au lendemain de son élaboration, ce projet a été supporté par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Aussi, une rubrique intitulée « certification des magistrats » a-t-elle été insérée dans la prévision budgétaire de l'organisme. Rubrique qui en a été éliminée par le gouvernement et la chambre des Députés.

Le CSPJ se retrouve ainsi dans l'incapacité de mener à bien sa mission et d'exécuter efficacement la planification établie qui comprend :

- L'augmentation du nombre d'inspecteurs de 9 à 20 ;
- L'ajustement du salaire des magistrats ;
- La dotation des tribunaux en matériels et équipements;
- L'intensification des missions de contrôles dans les tribunaux y compris les annexes.

Fort de toutes ces considérations, le RNDDH ne peut que constater que ce projet de *loi finance* pour l'exercice 2017-2018 ne répond en aucun cas aux besoins actuels et réels du pays. Car, alors que des rubriques nécessaires sont éliminées du budget soumis par le CSPJ, d'autres rubriques absconses et indéfinies, telles que celle intitulée « *autre* » dont le montant alloué s'élève à *vingt-cinq milliards trente-deux millions* de gourdes

(Gdes 25, 032, 000,000.00), soit 17.56% du budget national, sont insérées dans le budget national.

Monsieur le Président,

Le RNDDH vous rappelle qu'aujourd'hui les institutions publiques du pays connaissent une série de mouvements d'arrêt de travail. Les ouvriers, les employés réclament une augmentation de salaire et de meilleures conditions de travail. Les assises criminelles ne pouvaient être tenues à travers toutes les juridictions de jugement du pays car les greffiers des Tribunaux de Premières Instance avaient observé un arrêt de travail jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction.

Ces faits doivent servir d'indicateurs et de pistes d'analyse aux Sénateurs en général et aux membres de la *Commission économie, finance et budget du Sénat* en particulier, en vue de porter les modifications nécessaires, avant sa soumission au vote du Sénat, dans le projet de loi finance pour l'exercice 2017-2018 voté à la chambre basse.

En effet, tel quel, le projet de loi risque de fragiliser encore plus les institutions clés du pays, telles que le CSPJ qui serait assujetti à l'Exécutif. Par conséquent, afin d'éviter d'enfoncer davantage le pays dans une situation de crise sans pareil, n'ayant ni secours ni recours, le RNDDH vous saurait gré de réviser le projet de loi finance pour l'exercice 2017-2018.

En espérant que cette requête retienne votre attention et comptant sur votre engagement dans la lutte pour consolider les acquis démocratiques en Haïti, le RNDDH vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de sa très haute considération.

